

relative au secret du vote. Le ministre accepte le système d'après lequel les bulletins de vote seraient imprimés sur papier uniforme fourni par l'état aux candidats et à leurs frais.

Les caisses d'épargne. — Paris, 11 juin. — M. Léon Say ayant décliné toute candidature, M. Sarrien a été élu président de la commission des caisses d'épargne. Celle-ci a commencé l'examen du portefeuille des caisses d'épargne afin de trancher la question litigieuse de savoir si ce portefeuille appartient aux caisses d'épargne ou à l'Etat et le droit d'en disposer comme l'a décidé la commission du budget.

L'inauguration du monument funèbre de Castagnary. — Paris, 11 juin. — Cette après-midi, à 2 heures, a eu lieu au cimetière Montparnasse, l'inauguration du monument consacré à la mémoire de Castagnary, ancien directeur des Beaux-Arts, conseiller d'Etat et critique d'art. Deux discours ont été prononcés, par M. Spuller et le ministre de l'Instruction publique.

La nomination de Chakir Pacha comme gouverneur général de la Crète. — Constantinople, 11 juin. — Le bruit court que le Chakir pacha retournera en Crète et prendra définitivement le titre de gouverneur-général. L'Angleterre demande le rapatriement de Chakir pacha qu'on accuse d'avoir donné à Chakir pacha ce fût-on conseil.

Les résolutions de la conférence internationale télégraphique. — Paris, 11 juin. — D'après certains bruits, la Conférence internationale télégraphique aurait décidé de relever les taxes appliquées aux dépêches télégraphiques et en outre de réduire de moitié le nombre des langues autorisées pour la rédaction des dépêches en langage conventionnel, et de dix à huit la quantité de lettres permises dans la composition des dépêches.

Le paquebot en danger. — Marseille, 11 juin. — Un incendie s'est déclaré hier matin à bord du paquebot *Taurus*, qui devait partir le soir, pour la côte occidentale d'Afrique. Le feu, qui avait pris l'avant du navire, a été, grâce à de prompts secours, éteint rapidement.

Le banquet annuel de l'Association des Anciens élèves du Collège de Roubaix. — Le banquet annuel de l'Association des Anciens élèves du Collège de Roubaix aura lieu le jeudi 19 juin, à une heure.

Un tir aux pigeons. — Le dimanche 22 juin, aura lieu au stad du Breuq, une séance de tir (poule d'essai handicap).

La grève de la rue du Nouveau-Monde. — Tous les ouvriers tisserands de la maison Henri Proust, rue du Nouveau-Monde, ont repris le travail mercredi matin, à huit heures et demie. Six ouvriers ont été remplacés.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté préfectoral, en date du 5 juin 1890, M. le Préfet du Nord a autorisé la création à Roubaix, rue Saint-Amand, n. 74, d'une société particulière colombo-pilule dite *Les Nouveaux Amateurs*.

Un incendie s'est déclaré. — Mercredi, vers trois heures et demie du matin, rue de la Reulotte. Un voisin, M. Gaston Grant, voyant une épaisse fumée s'échapper de la cour de l'habitation de M. Dupont, s'est empressé d'appeler le poste de police de la rue St-Vincent-de-Paul dont la pompe a été aussitôt envoyée sur place.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de mardi, huit chiens ont été mis en fourrière, et cinq contraventions dressées pour divagation.

Un vol de légumes. — Depuis quelque temps, les jardins du quartier de l'Alluiné étaient dévalisés pendant la nuit.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction de dents, soit pour les soins dentaires, ont été très satisfaits.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

en même temps que de nombreuses personnalités monarchistes. Les réceptions ont commencé hier à 8 heures. Les visiteurs ont été présentés, de deux heures à cinq heures, à M. le comte de Paris et au duc d'Orléans qui les ont accueillis à ce beau coup d'œil.

L'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière. — Paris, 11 juin. — Le jugement dans l'affaire de l'Assurance financière, qui devait être prononcé aujourd'hui, a encore été renvoyé à quinzaine.

A Paris, hier, pluie de quatre heures à sept heures du soir. Température : maximum 25 degrés; minimum, 10 degrés.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

L'affaire Grawitz. — Nous avons publié hier l'arrêt. Quelques explications ont leur intérêt. Lorsque l'affaire fut plaidée, M. Pouillet fit connaître à la Cour de Douai que, par arrêt du 23 avril 1890, venant à être nommé à Caen, comme expert, MM. Troost, Le Chatelier et Villiers, il proposa à la Cour de désigner les mêmes experts.

Un accident, rue des Longues-Haies. — Mardi, vers cinq heures du soir, un accident s'est produit rue des Longues-Haies. Un jeune enfant de quatre ans, Gustave Chaise, qui jouait au milieu de la rue avec des enfants de son âge, ne vit pas venir une voiture à bras, conduite par un homme de peine, Pierre Simons, au service de M. Charles Cappellet, fondeur, boulevard Gambetta. L'enfant fut renversé et eut des roues lui passa sur le pied.

Un châte gaive. — Dans l'église Saint-Jean-Baptiste au Ravelin, qui est presque complètement terminée, s'est produit un accident assez grave.

Un précoce varicelle. — Un gamain qui promet d'être le jeune Arthur D... âgé de 13 ans, dont les parents habitent une cour de la rue de la Longue-Chemie.

Un motif qui n'a pas voulu avouer. — Pour un motif qui n'a pas voulu avouer, un jeune homme a été arrêté dans l'escalier de la commune de la rue Decrême et, après avoir laceré des pierres dans les carreaux, s'est mis à enlever les vitres de la porte d'entrée.

Un ivrogne récalcitrant. — Un ouvrier mécontent, Isidore Dufour, sortait, mardi, vers huit heures et demie du soir, de l'estaminet du *Parapluie*, à l'angle des rues de la Longue-Haies, qu'il fit la rencontre de sa femme.

Entre beaux-frères. — Un mécanicien de la rue de Sébastopol, Pierre V..., avait mis ses enfants en pension chez sa belle-mère, à Croix. Après une dispute existant bien, et qui a toujours le meilleur espoir qu'elle viendrait à Tourcoing, les 25 et 26 août prochain. Une personne qui a vu travailler la section de Grévineries nous disait qu'il n'avait jamais rien vu de plus gracieux : Ces toutes jeunes filles font preuve d'un bon caractère, et nous sommes un brio qu'il est bien difficile aux jeunes gens à atteindre.

Expulsés et mendians. — Malgré un arrêté d'expulsion du 22 juin, un tailleur d'un nom de M. Pierre Gribouas, âgé de 28 ans, a voulu de nouveau exercer son métier en France. Reconna par les agents, il a été mis en état d'arrestation.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de mardi, huit chiens ont été mis en fourrière, et cinq contraventions dressées pour divagation.

Un vol de légumes. — Depuis quelque temps, les jardins du quartier de l'Alluiné étaient dévalisés pendant la nuit.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction de dents, soit pour les soins dentaires, ont été très satisfaits.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

de gamins d'une quinzaine d'années, dont plusieurs sont connus, se sont introduits dans la propriété dépendant de la ferme de Mauffait, route de Lannoy, et ont brisé près de six cents poutres de l'étable, de la grange, de la cuisine, etc.

TEINTURERIE SONNEVILLE. — 11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — L'ÉPIGRAMME ALPHONSE ROBERT. — L'ÉPIGRAMME ALPHONSE ROBERT. — L'ÉPIGRAMME ALPHONSE ROBERT.

TOURCOING. — Conseil municipal. — La séance annoncée pour vendredi 13, n'aura pas lieu par suite d'une légère indisposition de M. Hasebroeck, maire.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Les hommes des classes 1865 et 1866 ont été prévenus qu'ils avaient du leur sur le 15 de ce mois, à déposer leurs livrets à la gendarmerie. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas encore fait leur déclaration à la gendarmerie dans le plus bref délai possible.

La confirmation à Notre-Dame. — Mgr l'archevêque de Cambrai a donné, mercredi, de 10 heures à midi, à l'église Notre-Dame, la confirmation à près de 500 enfants, des paroisses Notre-Dame et Notre-Dame de Lourdes. Comme la veille à Saint-Christophe, il y avait beaucoup de mamans portant leurs enfants, et la cérémonie a été très brillante.

Un précoce varicelle. — Un gamain qui promet d'être le jeune Arthur D... âgé de 13 ans, dont les parents habitent une cour de la rue de la Longue-Chemie.

Un motif qui n'a pas voulu avouer. — Pour un motif qui n'a pas voulu avouer, un jeune homme a été arrêté dans l'escalier de la commune de la rue Decrême et, après avoir laceré des pierres dans les carreaux, s'est mis à enlever les vitres de la porte d'entrée.

Un ivrogne récalcitrant. — Un ouvrier mécontent, Isidore Dufour, sortait, mardi, vers huit heures et demie du soir, de l'estaminet du *Parapluie*, à l'angle des rues de la Longue-Haies, qu'il fit la rencontre de sa femme.

Entre beaux-frères. — Un mécanicien de la rue de Sébastopol, Pierre V..., avait mis ses enfants en pension chez sa belle-mère, à Croix. Après une dispute existant bien, et qui a toujours le meilleur espoir qu'elle viendrait à Tourcoing, les 25 et 26 août prochain. Une personne qui a vu travailler la section de Grévineries nous disait qu'il n'avait jamais rien vu de plus gracieux : Ces toutes jeunes filles font preuve d'un bon caractère, et nous sommes un brio qu'il est bien difficile aux jeunes gens à atteindre.

Expulsés et mendians. — Malgré un arrêté d'expulsion du 22 juin, un tailleur d'un nom de M. Pierre Gribouas, âgé de 28 ans, a voulu de nouveau exercer son métier en France. Reconna par les agents, il a été mis en état d'arrestation.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de mardi, huit chiens ont été mis en fourrière, et cinq contraventions dressées pour divagation.

Un vol de légumes. — Depuis quelque temps, les jardins du quartier de l'Alluiné étaient dévalisés pendant la nuit.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction de dents, soit pour les soins dentaires, ont été très satisfaits.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Pauvre martyr. — Jules Dekeyser a 21 ans; mais on serait loin de lui donner ce âge. C'est un pauvre estropié, qui a les jambes torses et se traîne péniblement à l'aide de béquilles. Il a été longtemps dans l'espoir de bien redresser ses jambes, on a commencé par lui briser. Il a passé de longues semaines dans des appareils; mais rien n'y fit et il est resté dans un état plus triste encore qu'avant son départ.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — L'ÉPIGRAMME ALPHONSE ROBERT. — L'ÉPIGRAMME ALPHONSE ROBERT. — L'ÉPIGRAMME ALPHONSE ROBERT.

TOURCOING. — Conseil municipal. — La séance annoncée pour vendredi 13, n'aura pas lieu par suite d'une légère indisposition de M. Hasebroeck, maire.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Les hommes des classes 1865 et 1866 ont été prévenus qu'ils avaient du leur sur le 15 de ce mois, à déposer leurs livrets à la gendarmerie. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas encore fait leur déclaration à la gendarmerie dans le plus bref délai possible.

La confirmation à Notre-Dame. — Mgr l'archevêque de Cambrai a donné, mercredi, de 10 heures à midi, à l'église Notre-Dame, la confirmation à près de 500 enfants, des paroisses Notre-Dame et Notre-Dame de Lourdes. Comme la veille à Saint-Christophe, il y avait beaucoup de mamans portant leurs enfants, et la cérémonie a été très brillante.

Un précoce varicelle. — Un gamain qui promet d'être le jeune Arthur D... âgé de 13 ans, dont les parents habitent une cour de la rue de la Longue-Chemie.

Un motif qui n'a pas voulu avouer. — Pour un motif qui n'a pas voulu avouer, un jeune homme a été arrêté dans l'escalier de la commune de la rue Decrême et, après avoir laceré des pierres dans les carreaux, s'est mis à enlever les vitres de la porte d'entrée.

Un ivrogne récalcitrant. — Un ouvrier mécontent, Isidore Dufour, sortait, mardi, vers huit heures et demie du soir, de l'estaminet du *Parapluie*, à l'angle des rues de la Longue-Haies, qu'il fit la rencontre de sa femme.

Entre beaux-frères. — Un mécanicien de la rue de Sébastopol, Pierre V..., avait mis ses enfants en pension chez sa belle-mère, à Croix. Après une dispute existant bien, et qui a toujours le meilleur espoir qu'elle viendrait à Tourcoing, les 25 et 26 août prochain. Une personne qui a vu travailler la section de Grévineries nous disait qu'il n'avait jamais rien vu de plus gracieux : Ces toutes jeunes filles font preuve d'un bon caractère, et nous sommes un brio qu'il est bien difficile aux jeunes gens à atteindre.

Expulsés et mendians. — Malgré un arrêté d'expulsion du 22 juin, un tailleur d'un nom de M. Pierre Gribouas, âgé de 28 ans, a voulu de nouveau exercer son métier en France. Reconna par les agents, il a été mis en état d'arrestation.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de mardi, huit chiens ont été mis en fourrière, et cinq contraventions dressées pour divagation.

Un vol de légumes. — Depuis quelque temps, les jardins du quartier de l'Alluiné étaient dévalisés pendant la nuit.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction de dents, soit pour les soins dentaires, ont été très satisfaits.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Pauvre martyr. — Jules Dekeyser a 21 ans; mais on serait loin de lui donner ce âge. C'est un pauvre estropié, qui a les jambes torses et se traîne péniblement à l'aide de béquilles. Il a été longtemps dans l'espoir de bien redresser ses jambes, on a commencé par lui briser. Il a passé de longues semaines dans des appareils; mais rien n'y fit et il est resté dans un état plus triste encore qu'avant son départ.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — L'ÉPIGRAMME ALPHONSE ROBERT. — L'ÉPIGRAMME ALPHONSE ROBERT. — L'ÉPIGRAMME ALPHONSE ROBERT.

TOURCOING. — Conseil municipal. — La séance annoncée pour vendredi 13, n'aura pas lieu par suite d'une légère indisposition de M. Hasebroeck, maire.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — Les hommes des classes 1865 et 1866 ont été prévenus qu'ils avaient du leur sur le 15 de ce mois, à déposer leurs livrets à la gendarmerie. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas encore fait leur déclaration à la gendarmerie dans le plus bref délai possible.

La confirmation à Notre-Dame. — Mgr l'archevêque de Cambrai a donné, mercredi, de 10 heures à midi, à l'église Notre-Dame, la confirmation à près de 500 enfants, des paroisses Notre-Dame et Notre-Dame de Lourdes. Comme la veille à Saint-Christophe, il y avait beaucoup de mamans portant leurs enfants, et la cérémonie a été très brillante.

Un précoce varicelle. — Un gamain qui promet d'être le jeune Arthur D... âgé de 13 ans, dont les parents habitent une cour de la rue de la Longue-Chemie.

Un motif qui n'a pas voulu avouer. — Pour un motif qui n'a pas voulu avouer, un jeune homme a été arrêté dans l'escalier de la commune de la rue Decrême et, après avoir laceré des pierres dans les carreaux, s'est mis à enlever les vitres de la porte d'entrée.

Un ivrogne récalcitrant. — Un ouvrier mécontent, Isidore Dufour, sortait, mardi, vers huit heures et demie du soir, de l'estaminet du *Parapluie*, à l'angle des rues de la Longue-Haies, qu'il fit la rencontre de sa femme.

Entre beaux-frères. — Un mécanicien de la rue de Sébastopol, Pierre V..., avait mis ses enfants en pension chez sa belle-mère, à Croix. Après une dispute existant bien, et qui a toujours le meilleur espoir qu'elle viendrait à Tourcoing, les 25 et 26 août prochain. Une personne qui a vu travailler la section de Grévineries nous disait qu'il n'avait jamais rien vu de plus gracieux : Ces toutes jeunes filles font preuve d'un bon caractère, et nous sommes un brio qu'il est bien difficile aux jeunes gens à atteindre.

Expulsés et mendians. — Malgré un arrêté d'expulsion du 22 juin, un tailleur d'un nom de M. Pierre Gribouas, âgé de 28 ans, a voulu de nouveau exercer son métier en France. Reconna par les agents, il a été mis en état d'arrestation.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de mardi, huit chiens ont été mis en fourrière, et cinq contraventions dressées pour divagation.

Un vol de légumes. — Depuis quelque temps, les jardins du quartier de l'Alluiné étaient dévalisés pendant la nuit.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction de dents, soit pour les soins dentaires, ont été très satisfaits.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.

Un acte de méchanceté. — Faire le mal par plaisir, tel semble être le dessein de certains mauvais sujets qu'une condamnation sévère est seule capable de corriger.